

**COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE**  
**SEANCE du 14 avril 2016**

Convocation : 07 avril 2016

**Etaient présents** : Rémy PASQUET, Christophe MAGNIEN, Jacqueline BERLIN, Raymonde DRAGNE, Séverine MORLET, Evelyne LECROT, Bernadette ROBLIN, Martine PIERRE, Emmanuel BERTHON, Elodie VINCENT

**Etaient absents** : Gilbert COURTOIS (pouvoir à Rémy PASQUET), Karen GAUDET (pouvoir à Christophe MAGNIEN), Thierry GOUNOT (pouvoir à Bernadette ROBLIN), Gérard GUYOT, Pascal BONDOUX

Bernadette ROBLIN a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le quatorze avril deux mil seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2016
- 2/ Vote des budgets primitifs : principal, assainissement, photovoltaïque, lotissement
- 3/ Vote des quatre taxes
- 4/ Subventions aux associations
- 5/ Tarifs communaux
- 6/ Redevances d'occupation du domaine public
- 7/ Echancier des opérations d'investissement
- 8/ Questions diverses

**□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 23 mars 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**□□2 - Vote des budgets primitifs : principal, assainissement, photovoltaïque, lotissement**

**Principal :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement :**

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
778 285.94 €

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
484 216.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n° 2016-31**

**Assainissement :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement :**

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
47 992.36 €

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
18 798.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n° 2016-32**

## **Photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement** :

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
83 095.98 €

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
13 843.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

## **Délibération n° 2016-33**

### **Lotissement**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif, chapitre par chapitre. Il ressort de la présentation :

□ **Section de fonctionnement** :

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
128 969.58 €

□ **Section d'investissement**

s'équilibre en dépenses et en recettes à  
129 257.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de budget primitif à l'unanimité des membres présents.

## **Délibération n° 2016-34**

### □□3 - **Vote des quatre taxes**

Le taux des taxes communales reste inchangé par rapport à l'année 2015.

Les quatre taxes se répartissent ainsi :

- ° taxe d'habitation : 19,73 %
- ° taxe foncière sur le bâti : 14,87 %

- ° taxe foncière sur le non bâti : 57,36 %
- ° la C.F.E : 23,54 %

Produit attendu : **239 667 €**

Le reversement du Fonds national de garantie de ressources s'élève à **52 806 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le taux des taxes communales à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n° 2016-35**

#### **□□4 - Subventions aux associations**

Le Conseil adopte, les propositions de subventions présentées par le Maire :

- CFA : 50€
- CAUE : 100€
- TGV Grand Centre : 50€
- Gym 2000 : 150€
- Comité des Fêtes : 300€
- Camosine : 100€
- Genêts d'Or : 150€
- RN7 2x2 voies : 80€
- ASGU : 100€

Soit la somme globale de **1 080€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces subventions à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n° 2016-36**

#### **••5 - Tarifs communaux**

##### **1/ Location de la salle des fêtes**

<b>UTILISATEURS</b>	<b>1<sup>er</sup> JOUR</b>	<b>JOURS SUIVANTS</b>
Particuliers et autres utilisateurs (commerçants)	150	80
- de la Commune	230	100
- hors Commune		
<b>- Associations</b>	1 <sup>ère</sup>	Locations

	location annuelle	suivantes
- Commune	Gratuite	Gratuite
- Hors commune	150	80

NETTOYAGE	75 €
-----------	------

Cautions : **250€**

Si la salle des associations est louée avec la salle des fêtes, un don au CCAS sera demandé.

## **2/ Bail Sociétés de Chasse**

de St Martin d'Heuille : **275 €-** La Faisane : **200 €**

## **3/ Les tarifs concernant les concessions au cimetière, columbarium et jardin du souvenir sont les suivants :**

\* Concession au Cimetière communal :

**185 €** pour 30 ans,

**210€** pour 50 ans,

\* Columbarium :

**330 €** pour 15 ans ;

**660 €** pour 30 ans ;

location 1 an : **102 €**

\* Jardin du Souvenir : Dispersion des cendres : **20 €** - Autre urne : **71 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

## **Délibération n° 2016-37**

### **06 - Redevances d'occupation du domaine public**

#### **EDF**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret de 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie tel que le SIEEEN, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°202-409 du 26 mars portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie

électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus
- de faire le rappel pour les années 2013, 2014 et 2015

Le montant de la redevance s'établit comme suit :

- pour l'année 2013 : 193€
- pour l'année 2014 : 195€
- pour l'année 2015 : 197€
- pour l'année 2016 : 197€

Soit un total de 782€.

Monsieur le Maire propose que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité.

### **Délibération n°2016-38**

#### **France Télécom**

Monsieur le Maire expose que selon la nature du domaine (domaine public, domaine privé...) et le type d'ouvrage (fourreaux contenant des fibres optiques, antenne relais de téléphonie mobile...) le montant de la redevance dûe par les opérateurs de télécommunications est ou non encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des modalités financières 2010 pour le calcul de la redevance du domaine public pour France Telecom.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus
- de faire le rappel pour les années 2013, 2014 et 2015

Le montant de la redevance s'établit comme suit :

- pour l'année 2013 : 481€
- pour l'année 2014 : 486€
- pour l'année 2015 : 484€
- pour l'année 2016 : 467€

Soit un total de 1918€.

Monsieur le Maire propose que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages France Telecom.

### **Délibération n°2016-39**

#### **007 - Echéancier des opérations d'investissement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le calendrier de certaines opérations d'investissement.

Défense incendie : 52 509.73€ HT  
- 2016 : 30 316.61€  
- 2017 : 11 641.57€  
- 2018 : 10 551.55€

Salle des fêtes : 288 000.00€ HT  
- 2016 : 58 000.00  
- 2017 : 230 000.00€

Ces dépenses font l'objet de demandes d'aides sous forme de DETR ou de Soutien à l'Investissement Public Local 2016.

L'étalement des travaux est prévu selon le calendrier ci-dessus.

Dans l'hypothèse où les demandes d'aide seraient négatives ou réduites par rapport aux demandes, les plans de financements seront revus ainsi que leur calendrier d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces échéanciers à l'unanimité.

### **Délibération n° 2016-40**

#### **008 - Questions diverses**

Monsieur PASQUET fait un point sur les problèmes survenus trois semaines plus tôt concernant les enfants malades. Les résultats des prélèvements de l'eau à la cantine sont normaux. Nous n'avons pas de retour de la part de la mairie de BALLERAY à propos du repas témoin.

Monsieur PASQUET évoque ensuite les problèmes de circulation à la Grippe. Il faudra prévoir une réunion publique pour

modifier le sens de circulation Rue de la Grippe et Chemin de la Besacerie.

Monsieur PASQUET expose au Conseil Municipal que l'ASL des 6 Bois va abattre des arbres à l'extrémité de la route forestière qui sort à la Chaume. Ils seront débités par un habitant dans le cadre des affouages.

Madame LECROT demande s'il est prévu une inauguration pour le terrain multisports, car le comité des fêtes souhaiterait faire la fête du village en même temps afin de fédérer plus de monde. Monsieur PASQUET répond que l'idée pourrait être envisagée.

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités. La séance est levée à 21h00.

### **Table des délibérations**

- 2016-31** : budget primitif principal
- 2016-32** : budget primitif assainissement
- 2016-33** : budget primitif photovoltaïque
- 2016-34** : budget primitif lotissement
- 2016-35** : vote des quatre taxes
- 2016-36** : subventions aux associations
- 2016-37** : tarifs communaux
- 2016-38** : redevance d'occupation du domaine public EDF
- 2016-39** : redevance d'occupation du domaine public France Télécom
- 2016-40** : échéancier des opérations d'investissement

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		



GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		